

Le 20 septembre 2006

Par courriel et poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance et d'utilisation des groupes électrogènes de secours
Dossier Régie : R-3603-2006
Notre dossier : R000208 FE

Chère consœur,

Comme suite à l'audience de lundi dernier dans le dossier mentionné en titre, Hydro-Québec Distribution avise la Régie qu'elle n'entend pas présenter de contre-preuve.

En ce qui concerne les argumentations finales, nous réitérons notre préférence pour les plaidoiries *viva voce* le vendredi 29 septembre 2006. Étant donné l'importance pour le Distributeur d'obtenir une décision avant la fin du mois d'octobre, si la Régie privilégiait les plaidoiries écrites, un échéancier serré s'imposerait. Nous proposons donc le dépôt des plaidoiries, pour toutes les parties, le 29 septembre et la réplique du Distributeur le 3 octobre.

En ce qui concerne les engagements, le Distributeur devrait être en mesure de les déposer d'ici ce vendredi.

Croyant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur l'expression de nos meilleurs sentiments.



Eric Fraser

mb

cc : Intervenants (par courriel seulement)